



**Décision d'aide humanitaire  
23.02.01**

Titre : **Amélioration de la gestion de la sécheresse dans la Grande Corne de l'Afrique à travers le soutien à la préparation de la sécheresse, la réduction du risque et l'alerte rapide.**<sup>1</sup>

Lieu de l'opération : **GRANDE CORNE DE L'AFRIQUE (GCA)**<sup>2</sup>

Montant de la décision : **10.000.000 EUR**

Numéro de référence de la décision: **ECHO/-HF/BUD/2006/02000**

---

**Exposé des motifs**

**1 – Justification, besoins et population cible**

1.1. – Justification:

DRR (Disaster Risk Reduction), de laquelle la préparation aux catastrophes est une composante, doit être intégrée à la fois dans l'action humanitaire et de développement pour être efficace. DRR met l'accent sur la réduction de la vulnérabilité des populations aux catastrophes et sur la réduction du risque.

LRRD<sup>3</sup> (Linking, Relief Rehabilitation and Development) reste primordial pour l'action extérieure de la CE. Dans la Grande Corne de l'Afrique (GCA), le lien entre l'aide humanitaire et le développement est plus significatif dans les secteurs pastoraux parce que les actions de développement au niveau communautaire et institutionnel ont été insuffisantes. Le résultat de l'absence de préparation aux catastrophes des plans de développement touchant des secteurs pastoraux dans la GCA a contribué à augmenter la vulnérabilité des populations au début de la sécheresse et ainsi à augmenter leur risque .

---

<sup>1</sup>La base juridique de la décision actuelle est l'article 2 (f) du règlement du Conseil (CE) n° 1257/96 du 20 juin 1996.

<sup>2</sup>Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan et Ouganda. Néanmoins, même si le Soudan fait partie de la GCA il reçoit déjà des fonds considérables couvrant ces activités. Il est inclus au cas où des fonds supplémentaires sont nécessaires.

<sup>3</sup>Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen - LRRD - Une évaluation/\* COM/2001/0153 \* final/" La poursuite du lien efficace n'est pas simplement une question d'assurer une transition douce d'urgence à l'aide au développement. Elle doit être vue dans un contexte plus large, dans le cadre d'une attitude intégrée en ce qui concerne la prévention des crises et des catastrophes, notamment par la préparation aux catastrophes, ainsi que la prévention et la résolution des conflits et l'assurance d'un retour à la stabilité structurelle. ... Cette communication doit être également considérée dans le cadre des efforts globaux pour augmenter l'efficacité de l'action extérieure de l'Union, y compris la réforme de l'aide extérieure de la Communauté, et pour améliorer la qualité de la politique de développement et des stratégies ECHO."

Etant donné l'absence d'action de développement approprié, le rôle, à court terme, est donc clair pour les donateurs humanitaires de financer la préparation aux catastrophes dans la GCA. Relever les défis de la nature transfrontalière et régionale du pastoralisme ainsi que de l'insécurité alimentaire structurelle dans la GCA sont des composantes de la Stratégie Politique Régionale de l'UE (RPS) pour la corne de l'Afrique. Cette action contribuera à jeter les fondements pour cette stratégie régionale durable pour le pastoralisme. En outre, le RPS reconnaît également la nécessité de renforcer des stratégies de réduction de risque de catastrophe dans la région. La présente décision se concentrera sur un risque, la sécheresse, couverte par les mesures de préparation aux catastrophes dans la GCA. Elle posera les fondements tant nécessaires pour les mesures de préparation à la sécheresse dans la GCA et le travail dans le cadre des structures existantes et ne créera pas de parallèles, particulièrement dans le cas des systèmes d'information rapides. En outre, l'approche régionale est nécessaire pour aborder les questions transfrontalières et les modèles migrateurs inhérents au pastoralisme. Elle aura une approche de bas en haut et renforcera les réseaux et les institutions à caractère communautaire locaux au niveau sub-national et national. Une fois que les mesures de préparation seront en place, les communautés et institutions pourront gérer la sécheresse et les donations humanitaires et pourront revenir à des activités principales de réponse et de secours d'urgence. Les actions soutenues dans la présente décision sont considérées comme un lien dans la "zone grise" entre l'assistance et le développement avant que les mesures de préparation à moyen terme ne puissent être englobées dans les plans de développement officiels politiques du gouvernement dans tous les pays de la GCA. Les mesures de préparation de la sécheresse sont considérées essentielles et comparativement présentant un bon rapport coût-efficacité, réduisant la nécessité de disposer d'appels supplémentaires pour des ressources.

La sécheresse dans la GCA est généralement considérée comme une catastrophe à caractère lent. Cela signifie que c'est une catastrophe récurrente, inévitable et qui peut être prévue avec un certain degré de précision par les systèmes d'information rapides existants (EWS). Des années d'analyse des cycles récurrents de la sécheresse<sup>4</sup> ont mené à la conclusion que la gestion du cycle de la sécheresse (DCM) est la stratégie d'intervention la plus appropriée pour la réduction de l'impact de la sécheresse sur les subsistances. La préparation à la sécheresse ne doit pas être comprise comme *un mécanisme* ex-ante valide seulement au début de la sécheresse: elle intervient avant, pendant et après ce que l'on appelle généralement les quatre étapes du cycle de la sécheresse: Normal, Alerte, Urgence et Récupération. La préparation en elle-même est composée de ses propres cercles concentriques qui peuvent se recouvrir ou tourner de façon autonome dans le cycle de la sécheresse. Un exemple d'actions de préparation à travers toutes les étapes du cycle de la sécheresse est la santé animale: pendant l'étape normale, l'accent est mis sur les services de santé et la formation des professionnels communautaires de la santé; pendant l'étape d'alerte cela peut conduire aux vaccinations de masse et à la prévention des maladies infectieuses parmi les animaux affaiblis. L'urgence place la mise au point sur la préservation des veaux et de la traite et sur le contrôle des maladies infectieuses, tandis que dans la phase de récupération, les pharmacies doivent être réapprovisionnées et les animaux vaccinés et vermifugés. Les complexités de la gestion de la sécheresse dans la GCA sont donc bien évidentes.

---

<sup>4</sup>1980, 1984, 1989, 1992, 1997, 2000, 2002, 2003 et maintenant 2005/06 sont toutes des années de crises de sécheresse dans la GCA de différentes ampleurs. Chacun de ces événements a amené la communauté internationale à intervenir. Le Kenya a déclaré une catastrophe de la sécheresse nationale sur son territoire en juillet 2003, et qui a été répétée en janvier 2006.

La sécheresse est une des conséquences unique<sup>5</sup> du changement environnemental dans la GCA. Elle est un fait commun causé par le manque de précipitations et elle mène à une pénurie d'eau et de crises dans les cycles de végétation. Pour les bergers nomades<sup>6</sup> de la GCA, la sécheresse est manifeste dans la réduction des sources d'eau, de l'accroissement de troupeaux autour de points d'eau de mauvaise qualité et épuisés, et du manque de pâturages disponible pour l'élevage. Les bergers survivent grâce à la viande, le sang et le lait. Le cheptel est la base même des subsistances des bergers et ils ont traditionnellement cherché à manifester leur richesse par l'accumulation de grands troupeaux de subsistances. Plus il y a de subsistances, plus le berger est riche (un troupeau de bétail est apparenté au nombre de parts en bourse). Une période de sécheresse peut avoir une conséquence directe sur la santé des cheptels parce qu'il n'a pas accès à des quantités suffisantes de pâturage ou d'eau suite au manque de pluie. C'est un phénomène qui se prolonge quand le manque de pluies continue. Le cheptel commence à maigrir et pour finir meurt. Le bétail et les moutons meurent plus rapidement parce qu'ils ne peuvent pas vivre sans pâturage; les chameaux et les chèvres sont plus résistants. La perte de cheptel d'un berger (d'après les estimations de la sécheresse la plus récente au Kenya du nord est entre 60-80% de perte de bétail) est équivalente à un krach boursier et envoie des ondes de choc dans toute la communauté, touchant les mécanismes d'adaptation traditionnels et causant - *notamment* - le phénomène croissant d' "abandon du métier de berger" dans les centres urbains. Puisque maintenant c'est un phénomène récurrent (plus courts cycles de 2-3 ans), il reste moins de temps pour la récupération et pour résister à la sécheresse suivante, donc une diminution de la récupération des mêmes niveaux de cheptel qu'avant la sécheresse, par les bergers. A chaque fin de cycle récurrent de sécheresse, l'érosion progressive de la base économique du pastoralisme nomade à travers les pays et au-delà des frontières est évidente. Cette situation est rendue plus mauvaise par l'insécurité, la hausse de la pauvreté et les niveaux de biens en déclin (actifs humains, sociaux, financiers et physiques).

Le facteur humain et son potentiel peuvent également jouer un rôle important dans l'exacerbation ou l'atténuation des effets de la sécheresse sur les populations indigènes. Les politiques sur la gestion de terre sèche, la restriction du mouvement des bergers nomades et le régime foncier ont été en grande partie négligés; elles entravent les systèmes mobiles naturels de rassemblement, empêchent l'accès approprié aux terres de pâturage nutritives pour le cheptel, et contribuent également à une transformation dans l'organisation sociale et à une défaillance dans les pratiques traditionnelles du commerce. Elles peuvent également alimenter des conflits et des tensions. En outre, dans les secteurs du pastoralisme, les questions de gouvernance sont négligées et les instruments législatifs nationaux ne reflètent pas la voix des bergers. Il n'y a actuellement aucun cadre politique efficace pour traiter de la régénération économique de ces terres sèches. Tout ceci a contribué à la marginalisation croissante du pastoralisme nomade comme activité économique.

La DG ECHO<sup>7</sup> a été exemplaire en jetant les fondements de sa stratégie de sortie<sup>8</sup>. LRRD continuera à rester le cadre principal des interventions de la DG ECHO dans l'ensemble de la

---

<sup>5</sup> Les inondations et les volcans sont également un risque élevé. Et ils sont également communs dans les régions sèches: le phénomène d'El Niño en 1998/99 au Kenya a créé le chaos et dévasté les pâturages et le cheptel. Le tsunami du sud-est asiatique de 2004 a atteint la côte de la Somalie, endommageant considérablement la côte par des inondations.

<sup>6</sup> Les systèmes de production pastoraux sont définis comme ceux dans lesquels 50% ou plus des recettes brutes du ménage viennent du cheptel ou des activités relatives au cheptel.

<sup>7</sup> Direction générale de l'aide humanitaire – ECHO.

<sup>8</sup> L'aide d'urgence doit être de plus en plus conçue de telle sorte qu'une reprise soit compatible avec les objectifs de développement à long-terme et la durabilité. La politique de développement doit être mieux adaptée pour affronter ces questions." Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen - LRRD - Une évaluation/\* COM/2001/0153 \* final/

région. LRRD reste crucial parce qu'il permet une stratégie de sortie et installera un délai à la nécessité pour la DG ECHO d'être présent dans la région. L'initiative prévue de gestion de la sécheresse (DMI) de la Délégation de la CE au Kenya, par exemple, prévoit un programme de 17 MEUR pour travailler à travers le gouvernement (par une unité de mise en œuvre de programme, entièrement intégrée dans le Bureau Spécial du Président du Kenya, mais financée par la CE). Elle sera, on l'espère, en mesure de reprendre des activités de la DG ECHO en 2007/2008. En Éthiopie et en Érythrée, il sera important d'assurer que les actions financées en vertu de la présente décision sont cohérentes et renforcent des politiques nationales ou régionales. Étant donné l'autonomie réduite des collectivités locales, tous les efforts seront faits pour travailler à travers les politiques nationales et pour assurer que les activités soient orientées par les autorités. Les actions financées en vertu de la présente décision dans l'ensemble de la région seront liées avec des programmes nutritionnels, de sécurité alimentaire et d'aide alimentaire gérés par les Délégations de la CE. Par exemple, la Délégation de la CE en Éthiopie a lancé un appel de propositions dans le cadre du programme de sécurité alimentaire de 2005 (allocations pour les ONG) pour des actions dans les régions pastorales de l'Éthiopie de sud. Le montant est de 5 MEUR et 4 ONG ont été sélectionnées pour le financement. Une autre enveloppe de 5 MEUR est attribuée par la Délégation pour des interventions de secours d'urgence dans les régions pastorales de l'Éthiopie, avec une échéance au mois de juin 2006. Elle complètera une autre allocation de 1 MEUR, actuellement en cours, concernant des mesures d'urgence financées par la Délégation dans le passé. Étant donné la présence importante de fonds de développement dans la région, la DG ECHO a accepté avec la Délégation de compléter ces actions en Éthiopie du sud avec la présente décision pour combler les lacunes. En outre, les installations hydrauliques gérées par la DG AIDCO<sup>9</sup> permettront des liens avec le secteur important de la gestion et de la préparation de la sécheresse et l'accent récent sur les liens de sécurité alimentaire au Sahel à travers tous les services de la CE mènera à de meilleures synergies dans la planification et le ciblage des interventions de sécurité alimentaire.

## 1.2. - Besoins identifiés:

Approximativement 12 millions de bergers ont un risque de morbidité et de mortalité dans la GCA. En raison de la nature spécifique du pastoralisme nomade et de ses liens avec la gestion des ressources naturelles et de la terre, les besoins augmentent suite aux échecs politiques environnementaux et institutionnels. La gravité de la situation peut être exprimée à la fois par les indicateurs contextuels et spécifiques ci-dessous.

- Les précipitations au Sahel (comprenant la GCA) montrent une diminution marquée, débutant dans la seconde moitié des années 1960. La différence entre les moyens pour la période d'avant et d'après cette date est de l'ordre de 30%.<sup>10</sup> Cela constitue dans le monde entier la tendance de précipitations la plus marquée enregistrée pendant le 20ème siècle. Les prévisions scientifiques indiquent que ces tendances continueront dans le cadre de plus grands changements climatiques. L'impact a été profond sur le pâturage, l'accès à l'eau et la sécurité générale de subsistance et continue à décliner fortement. L'accès quotidien à l'eau dans beaucoup de régions de la GCA est de moins de 4 l/p/p/j avec des distances de trekking dépassant souvent les 20 km. Les niveaux des lacs diminuent, les couches aquifères ne se rechargent pas, les barrages et les bassins tarissent beaucoup plus tôt et généralement la nappe phréatique dans la région a fortement décliné. Le

<sup>9</sup> Direction générale – EuropeAid Office de coopération.

<sup>10</sup> Hulme, Université de East Anglia.

remplissage mécanique des réservoirs et citernes d'eau fait partie de la vie normale dans les régions pastorales de la GCA, même pendant les "bonnes périodes". Tandis qu'une certaine quantité est personnellement payée (au lieu des caravanes de chameau), la majeure partie de cette activité est financée par l'extérieur et par défaut est énormément coûteuse et non durable du tout. En outre, les conflits et les menaces à cause de l'eau sont en augmentation, localement, nationalement et régionalement.

- Un des mécanismes d'adaptation traditionnels le plus important pour les communautés nomades: l'utilisation opportuniste des ressources naturelles, ou la capacité de se déplacer avec les troupeaux dans des régions avec un meilleur pâturage et de l'eau pendant les périodes difficiles, a été sévèrement empêché.<sup>11</sup> Des limites d'État ont été créées où il n'y en avait aucune avant; de même l'installation de parcs nationaux ou réserves forestières qui étaient auparavant des sols de pâturage pendant la saison traditionnelle de sécheresse; les systèmes d'irrigation ont empêché l'accès aux pâturages riverains et à l'eau; le développement des ressources en eau non planifié et non coordonné a créé des centaines de communautés sédentaires restreignant encore la mobilité; les agriculteurs ont occupé d'énormes zones de bons pâturage pendant que les luttes ethniques pour les ressources naturelles toujours décroissantes, laissaient de larges zones inoccupées par crainte des attaques.
- Le ratio TLU (Tropical Livestock Unit)/AAME (Adult African Male Equivalent) fournit un indicateur rapide de la vulnérabilité des sociétés de bergers. Ce paramètre critique (TLU/AAME<sup>12</sup>) a décliné dans tous les secteurs en-dessous du niveau de durabilité et dans de nombreux cas jusqu'aux niveaux d'urgence. Le seuil acceptable de pastoralisme durable est un ratio de 4 TLU/AAME.<sup>13</sup> En-dessous de 3 TLU une famille est au seuil de la famine et ne survivra pas à court terme sans aide externe substantielle. Dans certaines régions les plus pauvres, comme le District de Turkana au Kenya, le ratio actuel est du 1,8 TLU, plaçant ainsi la population dans une crise permanente, avec un grand nombre dépendant de l'assistance permanente, expliquant également les taux permanents élevés de malnutrition au-dessus de 20%. Considérant que les êtres humains sont gardés vivants par des interventions d'urgence, cela n'est pas encore possible pour la majeure partie du cheptel qui succombe invariablement à des accidents desquels il est de plus en plus difficile de récupérer.
- La croissance démographique est très élevée dans la GCA. Les chiffres fiables sont difficiles à avoir mais les enquêtes statistiques nationales indiquent que le taux de fertilité total<sup>14</sup> dans la région semi-désertique de la province du nord-est (NEP) du Kenya est de 7 tandis que le chiffre national est de 4,9. Malgré un taux élevé de mortalité infantile, la croissance démographique de cette région semi-désertique est au-dessous de 3% par an tandis que le taux national est 2, 2%. La population du District de Turkana au nord-ouest du Kenya s'est déplacée d'approximativement 60.000 en 1962 à 204.000 en 1997 et ce chiffre a augmenté à plus de 500.000 en 2004<sup>15</sup>. Bien que l'instabilité

---

<sup>11</sup> Cela a également empêché la possibilité de la récupération étant donné que la plupart de la terre est maintenant semi-occupée de manière permanente.

<sup>12</sup> Un TLU est un animal fictif avec une biomasse de 250 kg. Les espèces existantes sont converties aux taux convenus afin d'avoir un dénominateur commun à des fins de comparaison. Un AAME est tout mâle adulte de plus de 16 ans. Les femelles et autres tranches d'âge sont converties de façon similaire aux taux convenus afin d'avoir un dénominateur commun à des fins de comparaison.

<sup>13</sup> Ce ratio varie avec le taux de l'éco-zone admise.

<sup>14</sup> Total Fertility Rate (TFR) : enfants par femme nés pour des femmes ayant entre 15 – 49 ans, exprimé par femme pouvant avoir des enfants.

<sup>15</sup> Il correspond à un taux de croissance de 4,9% annuel (Akililu et Wekesa 2001, CICR 2005).

politique et militaire ait assuré une croissance démographique moins dramatique en Somalie, en Éthiopie et en Érythrée, les estimations conservatrices indiquent un doublement des populations pastorales au cours des 30 dernières années avec une croissance démographique actuelle prévue de 3,4%<sup>16</sup>. L'Éthiopie approche maintenant des 80 millions de personnes et est le deuxième pays le plus peuplé en Afrique, après le Nigeria. De même, la population de la région pastorale de Karamoja du nord-est de l'Ouganda a augmenté de 6% pendant la décennie de 1980 à 1990, tandis qu'elle a augmenté de 152% de 1991 à 2002 (de 371.000 à 936.323). En comparaison les chiffres nationaux pour l'Ouganda au cours des mêmes périodes: 32% et 46% respectivement.<sup>17</sup>

- Le nombre de conflits résultant des ressources sont en rapide augmentation, souvent attisés par des intérêts politiques. Beaucoup ne sont pas rapportés, mais il prudemment estimé que pour 2005 le taux de mortalité quotidien moyen dans les régions pastorales de la GCA suite aux affrontements pour les ressources, est estimé à 20-25 personnes, avec des blessures innombrables.
- Les conditions de commerce défavorables n'aident pas les communautés pastorales. Pendant des siècles, ils ont échangé leur cheptel avec des produits de l'agriculture. La nature chronique des crises a réduit les termes d'échange entre les deux communautés au détriment des bergers, à tel point que ce commerce prospérant auparavant fournit peu de sursis pour les communautés pastorales, ainsi encore contribuant aux conditions effrayantes de sécurité alimentaire. En outre, les gouvernements dans la région ont très peu ou pas du tout de filets de sécurité ou de politique appropriée en place pour soutenir ces événements.

La décision actuelle se concentrera sur les trois composantes principales suivantes :

**a. Activités à caractère communautaire d'état de préparation de la sécheresse**

La présente décision vise à travailler en premier lieu au niveau de base, avec les communautés de bergers. Elle s'appuiera sur leurs techniques à caractère communautaire de gestion de la sécheresse qu'elles ont mises en place pour atténuer les effets du raccourcissement continu des intervalles de temps entre les cycles de sécheresse. Dans un environnement très fragile où les ressources naturelles se raréfient, la vulnérabilité des communautés à la baisse tendancielle des précipitations (sécheresses) est causée par la pression accrue exercée sur l'environnement. Cela est dû aux tendances naturelles (moins d'eau, moins de secteurs de pâturage) mais également au facteur humain (population accrue, habitations autour des points d'eau permanents, etc). La région étant composée de différents groupes de personnes et appartenances ethniques, les mécanismes d'adaptation et la réponse à la situation varient d'un groupe à l'autre. S'appuyer sur les coutumes locales est donc une condition préalable nécessaire pour pouvoir concevoir les activités qui répondent à leurs besoins en termes de subsistance, d'accès à l'eau, de fourrage pour le cheptel. Des améliorations ont été apportées au cours des trois dernières décennies dans l'efficacité des interventions d'aide humanitaires qui permettent aux populations locales de survivre aux moments les plus critiques, mais leur vulnérabilité à long terme a augmenté de façon exponentielle. Les interventions prévues sous cette composante (utilisation de la

<sup>16</sup> Il correspond à un taux de croissance de 2,3% annuel.

<sup>17</sup> Source : 2002 Uganda Population and Housing Census. Bien que la précision du recensement de la population dans ces régions éloignées et peu sûres de l'Afrique soit incertaine, ces statistiques fournissent néanmoins une image effrayante d'une véritable explosion démographique proche.

connaissance indigène et des méthodes locales pour la gestion de la sécheresse, promotion de la participation communautaire, création de liens entre les organisations communautaires, utilisation des ressources locales pour la fourniture de services, formation des comités d'utilisateur d'eau, etc.) prendront en considération l'expérience acquise lors des situations de sécheresse précédentes et augmenteront surtout la capacité des communautés à affronter ce risque.

## **b. Planification d'urgence**

Pour avoir un impact durable, les actions de préparation nécessitent les apports et le soutien des autorités locales. Les décisions spécifiques prises au niveau des secteurs en matière de politique de gestion des ressources naturelles devraient être appliquées et suivies par les parties concernées. En outre, une planification d'urgence appropriée (mettre en place préalablement des vaccins, du fourrage pour les animaux, de l'équipement pour l'entretien d'eau, etc.) permettrait l'activation rapide et échelonnée de mécanismes permettant de répondre aux besoins résultant des premiers signes d'une grave sécheresse. La flexibilité sera exigée dans la conception des plans pour permettre l'adaptation à des conditions variables. Le degré de réalisation dans la gestion de la sécheresse, malgré les avancées récentes, varie considérablement d'un pays à l'autre dans la région visée par l'intervention, tandis que les épisodes de la sécheresse touchent des zones transfrontalières. Une attention particulière devrait être donnée à la résolution de ces problèmes pour éviter les mouvements importants de population préjudiciables aux ressources naturelles encore existantes ou susceptibles d'augmenter les tensions déjà existantes entre les communautés. Les besoins des communautés et leurs aspirations ne correspondent pas toujours aux priorités définies au niveau de régions ou au niveau national. Ce lien est essentiel afin d'assurer la durabilité des actions.

## **c. Renforcement des systèmes d'information rapides**

La région couverte par cette décision de financement est marquée par d'importantes différences entre les niveaux de la crédibilité des EWS en place. La crédibilité des EWS dépendra principalement des facteurs suivants pour leur succès :

- La qualité des informations recueillies. Un contrôle constant des indicateurs clés de vulnérabilité est donc exigé, avec un système local en place et reproduit dans les différentes régions. L'uniformité dans le type d'informations récolté manque pour l'instant alors que cela devrait être assuré pour permettre une analyse appropriée dans une perspective régionale aussi bien que locale. Une perspective plus globale manque pour l'instant dans les EWS, et un aspect essentiel de cette question réside dans l'intégration des différentes parties concernées (communautés, des associations, autorités locales, régionales et nationales), impliquant différents secteurs comme le cheptel, l'eau, mais aussi la santé (l'augmentation de la malnutrition, de la diarrhée) et l'enseignement (diminution de la scolarité). Le manque d'indicateurs clés est souvent source de confusion et peut être déroutant pour les décideurs. Cela est un aspect important qui devra être abordé.
- La fourniture en temps utile d'informations et leur transmission rapide et effective aux décideurs pour l'action. L'expérience montre, néanmoins, que la partie de transmission ne répond pas toujours à la nécessité de disposer d'une analyse rapide, et que

davantage de flexibilité est exigée dans cet aspect pour fournir des données appropriées aux décideurs.

- La capacité des personnes à analyser les informations transmises et à prendre les décisions appropriées. Le lien entre les informations disponibles et les mesures prises est pour l'instant faible et devra définitivement être renforcé.
- Renforcer les liens entre les EWS existant et le système d'alerte de catastrophe UNOCHA et le système global d'alerte et de coordination (GDACS).

### 1.3. – Population cible et régions concernées:

La majorité des bénéficiaires à viser par la présente décision sont les bergers et des bergers nomades et semi-nomades. Il y a vraisemblablement environ 24 millions de personnes dans la région, et environ la moitié d'entre eux rentrent dans les catégories à risques élevés ou moyennes en cas de désastres.

- a) 0,17 millions de personnes à Djibouti
- b) 1,4 millions de personnes en Érythrée
- c) 6 millions en Éthiopie
- d) 4,8 millions de personnes au Kenya
- e) 6,4 millions de personnes en Somalie
- f) 4,8 millions de personnes au Soudan
- g) 0,4 millions de personnes en Ouganda

### 1.4. - Évaluation des risques et contraintes éventuelles:

- L'une des contraintes principales se situe dans le fait que l'approche à suivre est nouvelle puisqu'elle devra faire participer les institutions locales et nationales, ainsi que beaucoup d'acteurs pour être durable, particulièrement pour les composantes d'EWS et de planification d'urgence. La forte participation des bénéficiaires et des communautés sera donc exigée.
- Une bonne coordination entre les différents donateurs sera essentielle pour le succès des opérations soutenues, d'une part, pour créer une synergie positive en vue de la réduction de l'impact des sécheresses récurrentes et, d'autre part, pour mettre en oeuvre des actions complémentaires.
- La sécurité et l'accès aux communautés seront une contrainte importante quant à la possibilité de travailler avec les bénéficiaires et probablement seront un élément clé dans la sélection des communautés par les partenaires. En particulier, en Somalie, les problèmes de tensions parmi les tribus et les communautés sont un facteur aggravant et les impératifs de sécurité y sont plus sérieux que dans d'autres parties de GHA. Dans les régions du Kenya du nord et de la Somalie du Sud ces questions des

violences inter-claniques et de l'impartialité sont très sensibles. Pour les tribus somaliennes, la neutralité signifie que chaque tribu obtient la même aide. Toute différenciation est considérée comme étant partielle. Dans le même temps, il y a la crainte que la pression croissante sur les ressources limitées ne mène à des affrontements inter-ethniques et tribaux croissants.

- Le contexte de sécheresse dans la GCA se détériore, exigeant davantage d'attention de la communauté humanitaire afin de répondre aux besoins surgissant. Si cette situation s'aggrave, un fort accent sera mis sur la réponse requise, ce qui pourrait alors temporairement diminuer la disponibilité immédiate des partenaires pour travailler aux opérations de préparation à la sécheresse.

## 2 - objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée <sup>18</sup>

### 2.1. - Objectifs:

Objectif principal : Réduire la vulnérabilité et renforcer la capacité à résister à la sécheresse des communautés vulnérables dans la Grande Corne de l'Afrique, notamment à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya, en Somalie, au Soudan et en Ouganda.

Objectif spécifique : Contribuer à alléger l'impact des cycles de la sécheresse sur les communautés locales vulnérables visées, par la mesure de préparation à la sécheresse et par des activités connexes.

### 2.2. - Composantes:

#### a. **Activités à caractère communautaire de préparation à la sécheresse**

Comme complément à la planification d'urgence, des activités à caractère communautaire spécifiques de mesure de préparation à la sécheresse seront soutenues:

- **Eau et hygiène:** Ces activités comprendraient l'entretien des points d'eau critiques (ex : créer des équipes mobiles pour la réparation des systèmes de pompage, établir un système pour la création de stocks de pièces de rechange pour l'entretien des circuits de refroidissement, la création des pompes d'urgence et des circuits de refroidissement, de désenvasement des bassins avant les pluies, renforcer la durabilité de l'entretien des équipements des points d'eau) et l'installation de réservoirs d'eau à des emplacements

---

<sup>18</sup> Les subventions pour la mise en œuvre de l'aide humanitaire au sens du règlement du Conseil (CE) 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire sont octroyées conformément au règlement financier, et notamment à son article 110, et à ses modalités d'exécution, et notamment leur article 168 (règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du 25 juin 2002 du Conseil, JO L 248 du 16 septembre 2002 et règlement n° 2342/2002 du 23 décembre 2002 du Conseil, JO L 357 du 31 décembre 2002).

Taux de financement : conformément à l'article 169 du règlement financier, les subventions pour la mise en œuvre de la présente décision peuvent couvrir 100 % des coûts d'une action.

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en œuvre par des ONG et des organisations liées à la Croix-Rouge sur la base de Contrats Cadres de Partenariat (CCP) (en conformité avec l'article 163 des modalités d'exécution du règlement financier) et par des agences des Nations unies sur la base de l'accord-cadre financier et administratif (FAFA). Les normes et les critères établis dans le CCP type d'ECHO et auxquels les partenaires doivent souscrire, ainsi que les procédures nécessaires pour devenir un partenaire d'ECHO, sont disponibles à l'adresse suivante:

[http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index_fr.htm).

stratégiques. Cette activité comprendra également des interventions plus innovatrices telles que l'aide aux structures traditionnelles, c'est-à-dire assurant la capacité physique de caravanes de chameaux comme animaux utilisés pour le transport traditionnel de citernes d'eau. La cartographie des sources d'eau sera également soutenue.

- **Subsistances:** Une aide sera fournie à la diversification des subsistances avec une perspective durable (la diversification des sources de revenu). Les activités ici seront des interventions uniques à court terme qui auront à la fois un impact immédiat et à long terme. Celles-ci couvrent la conservation fourragère; la formation continue des assistants vétérinaires avec des cours de perfectionnement, les approvisionnements de médicament vétérinaire et l'entretien des chaînes du froid.

## **b. Planification d'urgence**

Les activités à soutenir dans ce secteur consisteront en l'identification systématique des capacités et des institutions locales, l'analyse des ressources naturelles existantes (l'eau, les zones de pâturage et de fourrage), des mécanismes d'adaptation traditionnels, des transhumances, de la façon d'optimiser la fréquence des arrosages et la taille moyenne des troupeaux. Par exemple, la construction d'un bassin dans des zones identifiées comme bonne pour le pâturage mais sans eau appropriée assurera l'utilisation de cette ressource précieuse pour une période prolongée. Ces informations peuvent être utilisées plus tard pour la mise en œuvre de systèmes d'information et d'une cartographie à mettre à jour régulièrement. En termes de maintien de l'accès à l'eau dans les périodes sèches de longue durée, une attention et un soutien particuliers seront donnés à la gestion de l'eau. La construction de nouvelles installations hydrauliques ou la réadaptation de celles qui existent comprendra la collecte de données nécessaire pour assurer la gestion appropriée de la ressource à l'avenir : réalisation d'une évaluation des incidences sur l'environnement, test de résultat systématique à la fin de la construction, etc.

La politique, les règles et la législation régionales et/ou nationales existantes seront incluses dans la réalisation des installations hydrauliques, et une attention particulière sera prêtée à leur entretien: renforcer les capacités des institutions locales et des associations, sélectionner rigoureusement les équipements pour assurer la disponibilité appropriée des pièces de rechange, etc. Un soutien sera également apporté à la définition de plans d'action rapides pour répondre à des signes d'alerte de sécheresse.

## **c. Renforcement des systèmes d'information rapides**

Une attention spécifique sera donnée aux institutions locales existantes dans la définition d'indicateurs communs à l'ensemble de la région pour définir les niveaux de l'alerte. L'aide sera également fournie pour augmenter la qualité des contrôles et pour collecter les informations nécessaires pour connaître l'importance du risque qui touche les zones cibles: contrôle du niveau d'eau aux points d'eau clés, contrôle de l'état des zones de pâturage, etc.

Les quatre éléments à prendre en compte pour un EWS efficace sont décrits de la manière suivante:

- Connaissance préalable des risques encourus par les communautés. Les risques résultent à la fois des dangers et des vulnérabilités qui sont présents – quelles sont les caractéristiques et les tendances en ce qui concerne ces facteurs ?

- Contrôle technique et service d'alerte pour ces risques. Y a-t-il une base scientifique solide pour prévoir les risques encourus ? Est-ce que ce sont les bonnes choses qui sont contrôlées ? L'alerte peut-elle être donnée à temps et de façon précise ?
- Diffusion de l'état d'alerte d'une façon compréhensible aux personnes exposées. Les avertissements les atteignent-elles ? Les personnes les comprennent-elles ? Contiennent-ils les informations utiles qui permettent des réponses appropriées ?
- Connaissance et volonté d'agir. Les communautés comprennent-elles leurs risques ? Respectent-elles le service d'alerte ? Savent-elles comment réagir ?

### **3 - Durée prévue pour les actions dans la décision proposée:**

La durée pour la mise en œuvre de la présente décision sera de **18 mois**. Cela est justifié par la nature des opérations prévues dans le cadre de la présente décision, ayant un impact à long terme après une approche LRRD.

Les opérations humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en œuvre au cours de ladite période.

Les dépenses sont éligibles dans le cadre de la présente décision à partir du 01 juillet 2006.

Date de début: **01 Juillet 2006**

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période à plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales du Contrat Cadre de Partenariat sera appliquée.

#### 4 - Interventions/décisions antérieures de la Commission dans le contexte de la crise concernée

Liste des précédentes opérations de la DG ECHO dans DJIBOUTI/ERITREA/ETHIOPIA/KENYA/SUDAN/SOMALIA/UGANDA				
Nombre de décision	Type de décision	2004 EUR	2005 EUR	2006 EUR
Écho-HF/BUD/200 6/01000	Urgence			5.000.000
ECHO/ERI/BUD/2004/01000	Non urgence	1.000.000		
ECHO/ERI/EDF/2005/01000	Non urgence		620.000	
ECHO/ERI/BUD/2005/01000	Non urgence		4.000.000	
ECHO/ETH/EDF/2004/01000	Urgence	498.580		
ECHO/ETH/EDF/2004/02000	Non urgence	5.833.800		
ECHO/ETH/EDF/2005/01000	Non urgence		4.500.000	
ECHO/KEN/EDF/2004/01000	Non urgence	3.850.000		
ECHO/KEN/BUD/2005/01000	Non urgence		2.000.000	
ECHO/KEN/EDF/2006/01000	Urgence			5.050.000
ECHO/SDN/BUD/2004/01000	Plan global	20.000.000		
ECHO/SDN/BUD/2004/02000	Non urgence	10.000.000		
ECHO/SDN/BUD/2004/03000	Non urgence	10.000.000		
	<b>Total partiel</b>	<b>51.182, 380</b>	<b>11,120,000</b>	<b>10.050.000</b>
	<b>Total général</b>	<b>72.352, 380</b>		

Daté : 18/0 5/2006

Source : HOPE

## 5 - Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs

Donateurs dans DJIBOUTI/ERITREA/ETHIOPIA/KENYA/SUDAN/SOMALIA/UGANDA pendant les 12 derniers mois					
1. États membres (* de l'UE)		2. Commission européenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Autriche	100.000	DG ECHO	101.166.000		
Belgique	2.800.000	Autres services	61.000.000		
Chypre	195.386				
République tchèque					
Danemark	20.620.745				
Estonie	25.863				
Finlande	7.672.712				
France	8.214.167				
Allemagne	32.624.329				
Grèce					
Hongrie					
Irlande	15.249.781				
Italie	7.763.600				
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg	1.818.926				
Malte					
Pays-Bas	53.562.640				
Pologne	50.000				
Portugal					
Slovaquie					
Slovenie					
Espagne	4.400.000				
Suède	40.644.632				
Royaume-Uni	74.420.097				
<b>Total partiel</b>	<b>270.162.878</b>	<b>Total partiel</b>	<b>161.166.000</b>	<b>Total partiel</b>	<b>0</b>
		<b>Total général</b>	<b>431.328, 878</b>		

Daté : 18/0 5/2006

(\*) source : DG ECHO 14 points reporting for Member States. <https://hac.cec.eu.int>

Empty cells means either no information is available or no contribution.

## 6 – Montant de la décision et répartition par objectif spécifique:

6.1. - Montant total de la décision : 10.000.000 EUR

### 6.2. - Ventilation budgétaire par objectif spécifique

<b>Objectif principal : Réduire la vulnérabilité et renforcer la capacité à résister à la sécheresse des communautés vulnérables dans la Grande Corne de l'Afrique, notamment à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya, en Somalie, au Soudan et en Ouganda.</b>				
<b>Objectif spécifique</b>	<b>Montant alloué par objectif spécifique (EUR)</b>	<b>Région géographique probable des opérations</b>	<b>Activités</b>	<b>Partenaires potentiels <sup>19</sup></b>
Objectif spécifique 1 : Contribuer à alléger l'impact des cycles de la sécheresse sur les communautés locales vulnérables visées, par la mesure de préparation à la sécheresse et par des activités connexes.	10.000.000	Grande Corne de l'Afrique	- Activités communautaires basées sur les mesures de préparation à la sécheresse  - Planification d'urgence  - Renforcement des systèmes d'information rapides	ACF – FRA, ACH- ESP, ASF, AVSI, CARE – UK, CARITAS – DEU, CINS, CONCERN WORLDWIDE, COOPI, CORDAID, CROIX-ROUGE - CICR- ICRC – CH, CROIX-ROUGE - FICR-IFCR-CH, CUAMM, DANCHURCH AID – DNK, GERMAN AGRO ACTION, MEDAIR UK, MERLIN, OXFAM – UK, PA_05, SAVE THE CHILDREN – UK, UN - FAO-I, UN - UNDP – BEL, UN - UNICEF – BEL, UN – UNOCHA, UN - WFP-PAM, VSF – BE, WORLD VISION - UK
<b>TOTAL :</b>	<b>10.000.000</b>			

<sup>19</sup> ACCION CONTRA EL HAMBRE, (ESP), ACTION CONTRE LA FAIM, (FR), ASSOCIAZIONE VOLONTARI PER IL SERVIZIO INTERNAZIONALE (ITA), AVIATION SANS FRONTIERES, CARE INTERNATIONAL UK , CATHOLIC ORGANISATION FOR RELIEF AND DEVELOPMENT AID (NLD), COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR), CONCERN WORLDWIDE, (IRL), COOPERAZIONE INTERNAZIONALE (ITA), COOPERAZIONE ITALIANA NORD SUD (ITA), DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE / GERMAN AGRO ACTION, (DEU), DEUTSCHER CARITASVERBAND e.V, (DEU), FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE, FOLKEKIRKENS NODHJÆLP, (DNK), INTERMEDIATE TECHNOLOGY DEVELOPMENT GROUP LTD, MEDAIR UK (GBR), MEDICAL EMERGENCY RELIEF INTERNATIONAL (GBR), MEDICI CON L'AFRICA (ITA), OXFAM (GB), THE SAVE THE CHILDREN FUND (GBR), UNICEF, UNITED NATIONS - FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION, UNITED NATIONS - WORLD FOOD PROGRAMME, UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME, UNITED NATIONS, OFFICE FOR THE COORDINATION OF HUMANITARIAN AFFAIRS, Vétérinaires Sans Frontières- Belgique - Dierenartsen Zonder Grenzen - Belgie um , WORLD VISION - UK

## 7 - Evaluation

En vertu de l'article 18 du règlement du Conseil (CE) 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission doit procéder « régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Communauté en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures ». Ces évaluations sont structurées et organisées en questions horizontales et transversales faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO, comme les questions liées aux enfants, à la sécurité des agents humanitaires, au respect des droits de l'homme et au sexe. Chaque année, un programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté en vue d'englober des évaluations non prévues dans le programme initial et de répondre à des événements particuliers ou circonstances changeantes. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse :

[http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index_fr.htm).

## 8 - Impact budgétaire Article 23 02 01

-	CE (EUR)
Crédits disponibles initiaux pour 2006	470.429.000
Budgets supplémentaires	-
Transferts	-
<b>Crédits totaux disponibles</b>	<b>470.429.000</b>
Total exécuté à ce jour (18/05/2006)	314.917.000
Solde disponible	155.512.000
<b>Montant total de la décision</b>	<b>10.000.000</b>

## DÉCISION DE LA COMMISSION

relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget général de l'Union européenne dans

### LA GRANDE CORNE DE L'AFRIQUE

#### LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

Vu le traité instituant la Communauté européenne,

Vu le Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>1</sup>, et en particulier l'article 15 paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Il est nécessaire d'installer des mécanismes qui aborderont des mesures de préparation à la sécheresse dans la GCA parce que 12 millions de personnes sont en danger ;
- (2) Il est nécessaire d'améliorer la qualité globale des réponses humanitaires d'urgence liées à la sécheresse avec le bénéfice ajouté d'un appel réduit aux ressources financières.
- (3) Il est estimé qu'un montant de 10.000.000 EUR provenant de la ligne budgétaire 23.02.01 du budget général de l'Union européenne est nécessaire pour fournir une assistance aux bergers et aux agro-bergers nomades et semi-nomades de la Grande Corne de l'Afrique, tenant compte du budget disponible, des interventions d'autres donateurs et d'autres facteurs.
- (4) Conformément à l'article 17 paragraphe 3 du Règlement (CE) No.1257/96, le Comité d'aide humanitaire a donné un avis favorable le 30 juin 2006.

A ARRETE LA PRESENTE DECISION:

#### *Article premier*

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 10.000.000 EUR en faveur d'opérations d'aide humanitaires pour la préparation à la sécheresse pour la plupart des communautés vulnérables dans les pays de la Grande Corne de l'Afrique au titre de la ligne budgétaire 23.02.01 du budget général 2006 de l'Union européenne.

---

<sup>1</sup>JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

2. Conformément à l'article 2 (f) et à l'article 4 du Règlement du Conseil No.1257/96, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre de l'objectif spécifique suivant:

- Contribuer à alléger l'impact des cycles de la sécheresse sur les communautés locales vulnérables visées, par la mesure de préparation à la sécheresse et par des activités connexes.

Le montant total de cette décision est alloué à cet objectif.

#### *Article 2*

1. La durée pour la mise en œuvre de la présente décision doit être une période maximum de 18 mois, commençant sur 01 juillet 2006.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision seront éligibles à partir du 01 juillet 2006.
3. Si les opérations envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération pour le calcul de la durée de la mise en œuvre de la présente décision.

#### *Article 3*

La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles

Pour la Commission

Membre de la Commission